

Luxembourg, le 27 avril 2022 Dépôt : Jean-Paul Schaaf Groupe politique CSV PLs 7654, 7656, 7659, 7699 et 7701



Motion

La Chambre des Députés,

- Rappelant les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et le réchauffement climatique du 12 décembre 2015 ;
- Rappelant le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg qui constitue la stratégie-cadre en matière de politique de l'énergie et de l'action pour le climat;
- Considérant que le projet de loi n°7659 impose aux supermarchés de se doter, après la sortie des caisses, d'un point de reprise par collecte séparée des déchets d'emballage issus des produits achetés dans cet établissement, voir même (selon sa surface) d'un point de reprise par collecte séparée des déchets municipaux ménagers de papier, de carton, de verre, de plastique, des piles et accumulateurs portables, des emballages métalliques, des emballages composites er des déchets d'équipements électriques et électroniques de très petite dimension
- Rappelant qu'un système de collecte de déchets en plastique est déjà en place ;
- Rappelant qu'une étude a constaté que le système Valorlux, c.à.d. un système de collecte à domicile est plus efficace qu'un système de collecte dans un supermarché.

Invite le Gouvernement

A procéder à une évaluation du système de collecte dans les supermarchés, et de comparer ce système de collecte à celui de la collecte à domicile de Valorlux au plus tard dans deux années :

et à présenter les résultats de l'évaluation à la Chambre des Députés afin, le cas

échéant, d'y apporter les adaptations nécessaires.

Martine

Hanser